



# doctorate in medicine

## thesis submission

Le dépôt de thèse se fait selon l'art. 7 du règlement pour l'obtention du grade de Docteur en médecine.

### LE DOCTORANT FAIT PARVENIR AU SECRETARIAT DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- Une copie du travail de thèse reliée (page de titre, résumé en français et article ou manuscrit) ;
- Un CV mis à jour ;
- Une lettre du directeur de thèse (rapport de fin de thèse);
- Une copie du Diplôme Fédéral de Médecin (par e-mail uniquement).

Ces documents, adressés au Professeur Prior, Vice-Directeur de l'Ecole doctorale, seront envoyés **au plus tard 3 semaines** avant la date de la séance de Commission MD (*dates disponibles sur site internet, rubrique MD/MD Committee*)

1. **Par poste** (UNIL, Ecole doctorale de la FBM, Amphipôle-bureau 306, Quartier UNIL-Sorge, CH-1015 Lausanne) ;
2. **Par email** également à [mdthesis@unil.ch](mailto:mdthesis@unil.ch).

### CAS A : TRAVAIL PUBLICATION

Il est vivement recommandé de présenter le travail de thèse sous forme d'un ou de plusieurs articles.

Les conditions requises afin de soumettre ce travail sont :

- Etre premier auteur d'un article paru ou accepté pour publication dans un journal à politique éditoriale (peer-reviewed) bénéficiant d'un impact-factor ; si un de ces 2 critères n'est pas rempli, l'Ecole doctorale soumet le travail de thèse à un expert du domaine; son rapport doit être favorable pour la présentation de la thèse à la Commission MD.
- Le délai de soumission est de 12 mois dès la parution de l'article ou du plus récent des articles ;
- L'article publié est inclus sous format de tiré-à-part dans le mémoire de thèse, accompagné d'un résumé rédigé en français par le doctorant dans lequel l'article, l'enjeu et le contexte de la recherche, les conclusions et les perspectives sont brièvement présentés ;
- La contribution doit être attestée dans le rapport ou la lettre du directeur de thèse.

### CAS B: TRAVAIL MANUSCRIT

Après l'avoir accepté, le directeur de thèse transmet le mémoire de thèse à l'Ecole doctorale accompagné de son rapport et d'un CV du doctorant avec une liste des publications.

L'Ecole doctorale soumet le travail de thèse à l'expert ; son rapport doit être favorable pour la présentation de la thèse à la Commission MD.

Le mémoire doit être dactylographié sur format A4 en respectant les règles suivantes :

- 40 lignes à la page ;
- A chaque page : marges extérieures de 25 mm à gauche et 15 mm à droite au minimum ;
- Dactylographie impeccable : seuls les tirages sur imprimante laser seront acceptés.

L'évaluation de la thèse se fera pendant la séance de la Commission MD. La décision sera ensuite communiquée au doctorant et directeur de thèse par email.